



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 28 MARS 2024 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 38
absents représentés : 18
absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Alexandrine AZPEITIA, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Valérie CASTAING-TONNEAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Jean-Luc ASCHARD a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, Mme Armelle BARBE a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Bertrand DESCLAUX a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Séverine DUCAMP a donné pouvoir M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Éric LAHILLADE a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Philippe SARDELUC a donné pouvoir à Mme Elisabeth MARTINE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absents excusés : Messieurs Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBUS.



OBJET : FNANCES COMMUNAUTAIRES - ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 - BUDGET ANNEXE 2024 PORT DE CAPBRETON

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE



Après avoir entendu le rapport de présentation du projet de budget annexe « Port de Capbreton » de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, conformément aux dispositions des articles L. 2313-1 et L. 2312-3 du code général des collectivités territoriales,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants ;

VU la note de synthèse et le projet de budget annexe « Port de Capbreton » pour 2024, annexés à la présente et établi conformément aux dispositions de l'article L. 2312-3 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le budget des communes et EPCI à fiscalité propre de 10 000 habitants et plus est voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle ; s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil communautaire en décide ainsi, par article ;

CONSIDÉRANT toutefois que, si le projet de budget doit, sur le plan formel, respecter les règles de présentation prescrites par les dispositions précitées du code général des collectivités territoriales, ces mêmes dispositions n'imposent pas nécessairement qu'il soit procédé à un vote formel sur chacun des chapitres ou articles, à condition qu'un débat ait préalablement eu lieu pour constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers sur les modalités de vote du projet de budget ;

Article 1 : après en avoir délibéré préalablement et à l'unanimité, décide d'approuver les modalités de vote du projet de budget annexe « Port de Capbreton » pour 2024, tel qu'annexé à la présente, proposées par Monsieur le Président comme suit :

- procéder à un vote global portant sur les dépenses et recettes inscrites en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Article 2 : après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adopter, chapitre par chapitre et selon les montants figurant dans la balance présentée en annexe de la présente, les dépenses et recettes inscrites en section de fonctionnement et en section d'investissement du projet de budget annexe « Port de Capbreton » pour l'exercice 2024.

Ladite section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes et s'élevant :

- en dépenses à la somme de : 3 474 722,17 €
- en recettes à la somme de : 3 474 722,17 €

Ladite section d'investissement s'équilibrant en dépenses et en recettes et s'élevant :

- en dépenses à la somme de : 5 285 373,97 €
- en recettes à la somme de : 5 285 373,97 €

Article 3 : le budget annexe « Port de Capbreton » pour l'exercice 2024 est adopté, chapitre par chapitre et selon les montants figurant dans la balance présentée en annexe de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

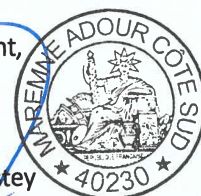
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 mars 2024

Le président,

Pierre Froustey





NOTE SYNTHÉTIQUE

BUDGETS PRIMITIFS 2024

Communauté de communes MACS

Conformément aux dispositions combinées du règlement budgétaire et financier et de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif.

Les budgets primitifs 2024 du budget principal de MACS et des budgets annexes sont conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil communautaire du 25 janvier 2024, dans le respect des délais légaux.

Même si le contexte était globalement connu lors de ce débat préalable, il est utile de rappeler l'ensemble des axes économiques et politiques retenus dans le cadre de la présente évaluation.

1- Le contexte économique mondial

Dans le monde entier, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire, ceux-ci continuant de peser sur les indicateurs économiques et confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre 2023. L'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3 % en septembre, après un pic de 10,6 % atteint en octobre 2022.

Dans la zone euro, après un fort ralentissement de la croissance du PIB, la croissance en zone euro est restée faible sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Le cycle de désinflation est amorcé et la modération de l'inflation devrait se poursuivre.

2- Au plan national

La croissance économique de la France a retrouvé des couleurs malgré l'inflation persistante avec le rebond de la consommation des ménages, notamment grâce à la bonne performance des exportations et l'évolution favorable de la demande intérieure. L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises. L'INSEE table sur une hausse du PIB à + 0,2 % en 2024.

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. À horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

D'après la loi de finances 2024 présentée par le Gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public, ainsi que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des



dépenses publiques. Face à ça, la hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé.

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6 % en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8 % en 2022. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1 % en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le Gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

3- **La loi de finances pour 2024** prévoit les mesures principales suivantes qui auront un impact sur les EPCI :

- revalorisation des bases de valeurs locatives applicables sur une partie de la taxe foncière, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et des contributions foncières des entreprises à hauteur de **+ 3,9 %** (indice des prix à la consommation harmonisé IPCH) ;
- suppression progressive de la CVAE pour les entreprises. Du côté des collectivités, la perte de la CVAE est effective en 2023 et compensée par une fraction de TVA ;
- baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) : pour tenir compte de la suppression progressive de la CVAE, le plafonnement de la CET est modifié (1,625 % de la valeur ajoutée en 2023 puis 1,25 % à partir de 2024) ;
- dynamique d'évolution de la recette de TVA au niveau national : croissance de 9,6 % entre 2021 et 2022, + 5,5 % entre 2022 et 2023 et estimée à **+ 3,7 %** entre 2023 et 2024 ;
- généralisation du budget vert ;
- mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels ;
- aménagement de la fiscalité du logement.

4- **Localement, pour MACS**

L'adoption du budget est, en amont, la résultante d'un travail conséquent. Il y a le temps de la préparation, en lien avec les élus, puis un pilotage fin de la construction et de l'exécution du budget. Cette ingénierie permet aux élus et aux différents services de sécuriser leurs actions mais aussi de pouvoir être très réactifs et force de proposition.

Ce budget de mi-mandat réaffirme les choix faits par les élus de MACS, en phase de réalisation concrète de ses engagements, tout en maintenant sa logique du projet de territoire qui associe l'attractivité et la préservation de la qualité de vie.

Pour 2024, il est proposé de **ne pas augmenter les taux de fiscalité**. Les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de taxe foncière sur les propriétés bâties, les propriétés non bâties et de versement mobilité demeurent donc inchangés par rapport à 2023. Il en est de même pour la contribution foncière des entreprises, malgré la volonté de MACS de poursuivre à moyen terme son schéma d'évolution acté en 2018 dans le cadre du financement de l'intégration du SIVOM.

La gestion des déchets a un coût croissant mais là encore il a été proposé de ne pas augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afin de ne pas obérer le pouvoir d'achat des ménages du territoire.

	2023	2024
--	------	------



Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,67 %	9,67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,66 %	4,66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16,23 %	16,23 %
Cotisation foncière des entreprises	26,45 %	26,45 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,06 %	12,06 %
Versement mobilité	0,60 %	0,60 %

De plus, l'instauration de la taxe GEMAPI pour faire face aux besoins d'investissement en la matière a été votée avant le 1^{er} octobre 2021 pour une première recette appelée sur le budget 2022. Le produit appelé pour 2024 sera identique à 2022 et 2023, soit 742 000 €.

La stratégie budgétaire mise en œuvre doit permettre à MACS de maintenir sa capacité à pouvoir non seulement répondre aux besoins du territoire mais aussi d'anticiper ceux à venir.

MACS a fait le choix d'un programme d'investissement fort en début de mandat. Cependant, depuis la validation de la première version du PPI en début de mandat, de nouveaux besoins, de nouveaux projets, de nouvelles opportunités sont apparus. Ainsi, dès 2022, une nouvelle version des enveloppes PPI a été définie passant l'objectif de 90 M€ à 105 M€. Aujourd'hui encore, les discussions entraînent des ajustements nécessaires portant l'enveloppe globale à un total de 135 M€, soit une augmentation de 50 % par rapport à l'enveloppe initiale.

Enveloppe PPI 2021-2026 (TTC-hors BA Port)	V1	V2	V3	V4
Infrastructure et mobilité	35,0	43,2	46,0	45,0
DSI	2,6	2,6	3,0	3,0
DSI fibre	10,5	10,5	2,2	2,2
Habitat	0,8	0,8	1,0	2,0
Logement social	2,5	2,5	3,0	3,0
Pôle PAP	5,0	5,0	5,0	5,0
Environnement	3,6	3,6	6,6	6,6
Gémapi	4,0	4,0	9,0	9,0
Pôle Culinaire	7,0	8,0	12,0	13,0
Patrimoine et entretien	1,0	3,4	4,0	4,0
Stratégie foncière	2,0	2,0	4,0	5,0
Développement économique	4,0	7,0	12,0	9,0
Port (budget principal)	5,0	5,0	5,0	5,0
Fond d'investissement local	5,5	5,5	5,5	6,5
Pôle Rugby à solder	1,5	1,9	2,2	2,2
Fond d'investissement local- Environnement			2,5	3,0
Developpement territorial (études divers projets)			0,7	0,7
LGV			0,9	0,9
Légumerie			3,0	3,0
PEM St Vincent de Tyrosse			6,7	6,7
Culture et sport			0,2	0,2
TOTAL PPI	90,0	105,0	134,5	135,0

V1 : 2020 PPI du mandat

V2 : clause de revoyure 2022

V3 : proposition revoyure 2024

V4 : Ajustements réalisés en conférence des maires



À ce programme de PPI, s'ajoutent les investissements du budget annexe du port de Capbreton à hauteur de 13 M€, ainsi que le portage financier des ZAE dont les dépenses sont évaluées à 17 M€ sur le mandat pour un portage financier moyen autour de 3 à 4 M€.

Extraits de ce programme d'envergure :

- Infrastructures liées à la voirie, aux voies vertes et aux ouvrages d'art :
 - parmi les 2 800 000 € du budget de pérennité, 700 000 € seront dédiés à la rénovation des ouvrages d'art du territoire,
 - l'avancée 2024 du PPI se fera avec les opérations de Saubrigues (rue Baradet), Saubion (rue de l'école), Josse (centre-bourg), Capbreton (rue de Bournes) et Angresse (rue Amaniou),
 - préparation des travaux du PPI prévus avec Soustons (rue de Péchique), Vieux-Boucau (rue de Junka), Orx (centre-bourg), Magescq (rue Victor Hugo).
- La mobilité au sein du budget principal regroupe les opérations d'études, de travaux, d'équipement et de pérennité visant à offrir des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle. Pour l'année 2024, les principales opérations, portent sur :
 - les études de maîtrise d'œuvre pour le pôle d'échanges multimodal (PEM) de Saint-Vincent de Tyrosse (début de travaux fin 2024),
 - l'engagement des travaux sur la RD810 à Saint-Vincent de Tyrosse,
 - l'accompagnement de projets locaux comme Lartigau à Capbreton, Tourring à Soorts-Hossegor, et sur l'axe Orx/Saubrigues.
- Les travaux du pôle arts plastiques, désormais appelé le PARCC, centre d'art, se termineront en 2024 pour une ouverture prévue mi 2024. Ce projet apparaît comme l'aboutissement de la feuille de route culturelle de MACS en termes de maillage du territoire en équipements et disciplines culturelles. L'ouverture sera marquée par un programme pré-inaugural qui rythmera 2024 pour faire connaître l'équipement et susciter l'intérêt des habitants. En parallèle, et sur le long terme, sera développé un parcours d'éducation artistique et culturelle pour les élèves du territoire.
- En matière de développement économique, l'enveloppe est passée de 4 à 9 M€ pour tenir compte :
 - des travaux de la pépinière d'entreprises à Pédebert (4,2 M€),
 - du triplement, à compter de 2023, de l'enveloppe dédiée aux travaux de pérennité sur les ZAE, pour atteindre 1,2 M€ par an,
 - la mise à niveau de l'éclairage des ZAE,
 - l'investissement dans la construction de bâti dans les ZAE pour la mise en œuvre de la nouvelle politique de développement économique permettant à MACS de conserver la maîtrise du foncier ainsi que la maîtrise des opérateurs économiques installés sur le territoire.
- Les efforts sur les enjeux énergétiques se poursuivent :
 - investissements sur la production d'énergie (déploiement d'ombrières comme sur le parking du centre aquatique Aygueblue),
 - travaux d'économie d'énergie (bâtiment Aygueblue, RénoMACS ...),
 - étude de réalisation d'une station BioGNV,
 - installation de bornes de recharges électriques.
- Sur la zone du Port de Capbreton, des travaux de confortement seront réalisés sur le quai Pompidou, le Pont Bonamour et la cale du ponton G, pour un montant de 1 M€, ainsi que des



travaux de canalisation sur le lac d'Hossegor pour un montant estimé à 770 000 €, en lien avec la commune,

- Un fonds d'investissement local à destination des communes permettant de participer au financement de leurs équipements, initialement ouvert à 5,5 M€ en début de mandat et augmenté de 64 % :
 - FIL passé de 5,5 M€ à 6,5 M€,
 - FIL « environnement » pour une enveloppe de 2,5 M€.

S'ajoutent également les dépenses liées à la phase amont des projets étudiés afin de définir les enjeux et les orientations stratégiques, avant la mise en œuvre opérationnelle, comme :

- la zone technique du port de Capbreton (budget annexe),
- l'étude du pôle Adour,
- l'étude « hébergement touristique et logement »,
- la réflexion sur le devenir du foncier du fond du lac à Seignosse,
- la réflexion sur la structuration de la politique en matière de soutien à l'enseignement supérieur et recherche,
- l'animation liée à la mise en place d'une stratégie foncière agricole.

Au 1^{er} janvier 2024, MACS dispose d'un budget principal et de 20 budgets annexes, auxquels il faut ajouter la création du budget de la ZAE de Saint-Martin-de-Hinx proposée au conseil communautaire du 28 mars 2024, soit un total de 21 budgets annexes soumis au vote du budget primitif. Chacun d'eux a fait l'objet d'une analyse de ses produits et charges afin de rechercher systématiquement l'optimisation des recettes et la rationalisation des dépenses selon les choix de gestion faits par ailleurs, que ce soit l'internalisation ou l'externalisation. **La hausse de certains postes de dépenses tels que les déchets et l'environnement, le pôle culinaire ou encore le transport, sera équilibrée par l'apport du budget principal de MACS et ne sera pas répercutée sur les usagers.**

La présente note de synthèse rappelle les événements significatifs et les points forts détaillés dans le cadre des orientations budgétaires 2024. Elle présente ensuite, le tableau récapitulatif de l'ensemble des budgets cumulés, puis sur chaque budget de MACS les montants par chapitres soumis au vote du budget primitif en comparaison du budget de l'année précédente.



Titre I - CONSOLIDATION BUDGÉTAIRE 2024

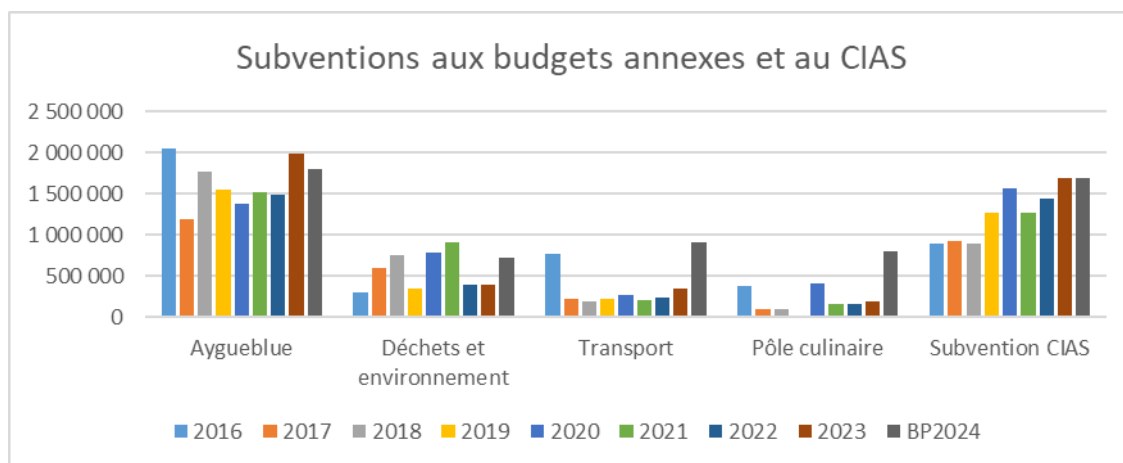
Les analyses globales d'évolution sont le plus souvent présentées hors ZAE. En effet, les budgets annexes des ZAE sont des budgets autonomes. Ils s'équilibrent sur plusieurs années et connaissent des variations importantes selon le rythme des aménagements et de la commercialisation. De plus, les dépenses sont constatées en fonctionnement, ce qui altère l'analyse globale de la section.

Les charges à caractère général (chapitre 011) baissent du budget 2023 au budget 2024 de - **0,4 %**, du fait essentiellement de la maîtrise des dépenses, du ralentissement de l'inflation ainsi que des choix de gestion comme l'internalisation de l'entretien des espaces verts par le recrutement d'agent. La hausse significative sur le budget annexe du pôle culinaire est compensée par la baisse sur le budget principal de MACS et sur le budget annexe du Port de Capbreton.

Le total du chapitre des charges de personnel (chapitre 012) présente une augmentation de + **7,8 %** après une hausse de 14 % en 2023. Cette augmentation, assumée face à l'évolution des besoins et le souhait d'un service toujours plus qualitatif, est de + 9,7 % sur le budget principal et de + 7,6 % sur le budget annexe pôle culinaire.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) connaissent une augmentation de + **9,4 %**. Même si l'analyse consolidée, en cumulant la dépense par chapitre, revient à compter deux fois le surcoût lié à certaines politiques publiques, il est des points saillants et significatifs à remonter à savoir :

- l'augmentation de la participation au SITCOM est de + 6,8 %,
- l'augmentation de la participation à Trans-Landes est de + 13 %,
- la somme de ces 2 participations représente plus de 65 % du total de ce chapitre,
- l'augmentation des subventions d'équilibre aux budgets annexes impacte fortement ce chapitre afin de financer les politiques publiques.



Les virements à la section d'investissement représentent les excédents dégagés permettant le financement partiel des investissements et limitent le recours à l'emprunt. Leur total est de 11 M€ sur l'ensemble des budgets (hors ZAE). Cette hausse de + 2,6 M€ est directement liée à la reprise de la maîtrise des coûts face au décalage dans le temps de l'effet de l'inflation (IPC) sur les recettes de fiscalité.

Ces fonds propres sont en tout état de cause nécessaires. En effet, en section d'investissement, les dépenses d'équipement, tous budgets confondus, sont prévues au budget pour un montant de 60 M€ (contre 41,6 au budget primitif 2023) dont 8,7 M€ de restes à réaliser de 2023, ce qui représente une augmentation de 44,2 % des prévisions budgétaires.



Un emprunt d'équilibre est nécessaire au financement des opérations pour un montant de plus de **13 M€** hors ZAE, en 2024. L'emprunt théorique sur les ZAE s'élève à 5,9 M€ dans le cas d'incapacité pour MACS de réaliser le portage financier. Cependant, ces emprunts sur ZAE n'ont jamais été mobilisés. Ce besoin de trésorerie pourrait avoir un impact sur l'équilibre financier général de MACS et nécessite un suivi.

Budget	Libellé	Total Budget
01	CDC DE MAREMNE ADOUR COTE SUD	8 919 903,42
06	AYGUEBLUE	984 900,97
10	PÔLE CULINAIRE DE MACS	0,00
20	PORT DE CAPBRETON	3 421 377,39
	ENSEMBLE ZAE	5 965 450,24
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	19 291 632,02

Le montant de l'emprunt 2024 demeure absorbable sur le plan prévisionnel hors ZAE. Par conséquent, le service de la dette et la capacité de désendettement devraient se maintenir à un niveau honorable à fin 2024.

La consolidation des budgets primitifs de MACS affiche un total, en fonctionnement et investissement, de près de 177 M€ de surface financière cumulée.

Budget N°	Libellé du budget	Budget Primitif	
		Dépenses	Recettes
01	CDC DE MAREMNE ADOUR COTE SUD	49 313 206,00	49 313 206,00
06	AYGUEBLUE	2 180 599,03	2 180 599,03
10	PÔLE CULINAIRE DE MACS	6 718 634,86	6 718 634,86
16	TRANSPORT	5 216 370,00	5 216 370,00
17	DECHETS ENVIRONNEMENT	18 994 127,69	18 994 127,69
20	PORT DE CAPBRETON	3 474 722,17	3 474 722,17
25	PHOTOVOLTAIQUE	39 153,97	39 153,97
	ENSEMBLE ZAE	12 649 326,97	12 649 326,97
Total Fonctionnement		98 586 140,69	98 586 140,69
01	CDC DE MAREMNE ADOUR COTE SUD	44 873 992,92	44 873 992,92
06	AYGUEBLUE	3 571 867,37	3 571 867,37
10	PÔLE CULINAIRE DE MACS	5 905 884,57	5 905 884,57
16	TRANSPORT	618 983,70	618 983,70
17	DECHETS ENVIRONNEMENT	3 222 915,34	3 222 915,34
20	PORT DE CAPBRETON	5 285 373,97	5 285 373,97
25	PHOTOVOLTAIQUE	0,00	0,00
	ENSEMBLE ZAE	15 183 059,40	15 183 059,40
Total Investissement		78 662 077,27	78 662 077,27
TOTAL		177 248 217,96	177 248 217,96

En conclusion, ces budgets primitifs 2024 s'avèrent conformes aux orientations budgétaires présentées au conseil communautaire du 25 janvier 2024, et répondent à la volonté de MACS de poursuivre son action pour opérer les transitions nécessaires aux défis que le territoire veut relever dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire.



Titre II - BUDGETS PRIMITIFS 2024

BUDGET PRINCIPAL

A - Fonctionnement

Le chapitre 73 (impôts et taxes) s'évalue pour l'exercice 2024 à 41,7 M€ (y compris fraction de TVA). Cette évaluation représente une augmentation de **4 %** du montant réel perçu en 2023 selon les paramètres suivants retenus :

- **non augmentation des taux de fiscalité locale,**
- croissance de la fraction de TVA qui demeure dans l'item « ménages » de l'ordre de **3,7 %** correspondant à la croissance envisagée sur la loi de finances 2024,
- indexation nationale des bases de valeurs locatives de **3,9 %** (IPCH novembre 2023) applicable aux taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux contributions foncières des entreprises. Ce taux est corrélé à l'inflation qui a connu une forte augmentation à partir de mi 2022, jusqu'à atteindre 7,3 % en février 2023. Afin de nuancer, il faut noter que ce taux n'est pas appliqué aux valeurs locatives du foncier professionnel qui subit une augmentation en lien avec la catégorie et le secteur d'implantation du bien,
- croissance physique des bases de valeurs locatives applicables sur une partie de la taxe foncière, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et aux contributions foncières des entreprises, évaluée selon la variation moyenne des trois dernières années sur chaque ligne de fiscalité concernée (ex : + 0,1 % sur la THRS et + 1,3 % sur la TFPB).

Après reversement de 8,4 M€ au titre de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et de 4,2 M€ au titre des attributions de compensation (AC), les recettes fiscales et de compensations de l'État représentent une disponibilité globale pour MACS de 35,1 M€, soit 72,5 % du produit perçu.

Les versements de fiscalité par l'intermédiaire des attributions de compensations et du FNGIR sont relativement stables en fonctionnement. Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation est de 4,2 M€. Le total du chapitre d'atténuation de produit est de 12,6 M€.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) est évalué à 11,5 M€ en 2024, en augmentation de 19,6 % par rapport au budget 2023. Il comprend les subventions d'équilibre aux budgets annexes ainsi que les contributions de MACS aux organismes de regroupement et les subventions aux associations. L'augmentation est due notamment à la forte hausse des subventions aux budgets annexes du pôle culinaire (+ 610 000 €), du budget transport (+ 560 000 €) et du budget déchets et environnement (+ 330 000 €).

Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) est de 7,9 M€ au budget 2024, soit + 9,7 % par rapport au budget 2023. Cette croissance fait suite aux recrutements 2023 et à ceux prévus en 2024, à la revalorisation du point d'indice et aux mesures sociales prises par MACS en 2023.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) est évalué à 4,1 M€ en 2024, contre 4,3 M€ au budget 2023, soit une baisse de 4,4 % après constatation de la non consommation de certaines lignes budgétaires (baisse du coût de l'entretien après plusieurs années élevées notamment du fait de l'internalisation de l'entretien des espaces verts, du coût de l'énergie, des honoraires).



Chapitre	Libellé	2023	2024
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 300 376,40	4 109 363,80
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 242 750,00	7 942 170,00
(C)014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 680 000,00	12 620 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 213 382,20	8 299 822,20
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000 000,00	4 000 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 624 171,40	11 511 850,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	670 000,00	550 000,00
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	152 000,00	60 000,00
(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	552 000,00	220 000,00
Total Dépenses		46 434 680,00	49 313 206,00
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	850 000,00	850 000,00
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	587 880,00	436 050,00
(C)73	IMPOTS ET TAXES	39 123 500,00	41 703 499,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 694 800,00	6 160 262,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	172 500,00	163 395,00
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000,00	0,00
Total Recettes		46 434 680,00	49 313 206,00
SOLDE		0,00	0,00

B - Investissement

Dans le cadre du projet de territoire, et dans un souci de répondre aux besoins d'investissement à l'intérieur du périmètre de l'intercommunalité, le PPI évolue pour atteindre 135 M€ en fin de mandat. Des investissements axés sur la transition énergétique, ainsi que sur la création de pôles structurants comme le nouveau pôle culinaire, la construction du pôle artistique contemporain créatif (PARCC), la création du pôle d'échanges multimodal, et le soutien fort aux communes par l'augmentation des enveloppes des deux fonds d'investissement locaux, ont un impact en 2024 sur le niveau d'investissement de MACS. Le financement de ces investissements nécessitera un emprunt maximum évalué à 8,9 M€.



Chapitre voté	Libellé	2023	2024
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 502 200,00	3 502 200,00
(C)204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	471 000,00	0,00
(C)26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTIC	30 000,00	0,00
(C)27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	330 000,00	531 000,00
(C)45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 119 500,00	257 848,67
(O)1000	POLE ARTS PLASTIQUES	3 991 402,41	2 256 589,78
(O)101	TRAVAUX PÉRENNITÉ PORT QUAIS ESTACADE PLATEFORME	432 278,00	340 000,00
(O)106	TRAVAUX PORT	60 000,00	35 000,00
(O)107	CANALISATION LAC HOSSEGOR	700 000,00	700 000,00
(O)1100	AERIAL	487 825,36	35 187,91
(O)1101	LEGUMERIE	50 000,00	50 000,00
(O)21262	VOIRIE HORS PPI	1 558 481,36	2 812 022,40
(O)21263	CONSTRUCTION NOUVEAU POLE CULINAIRE	1 685 000,00	2 500 000,00
(O)21265	QUAI POMPIDOU	1 000 000,00	1 900 304,00
(O)21266	LGV GPSO	125 000,00	250 000,00
(O)21267	RESERVE FONCIERE	0,00	1 000 000,00
(O)911	PLUI	317 843,52	380 812,28
(O)941	VOIES VERTES	600,00	600,00
(O)955	PANNEAUX DE COMMUNICATION	7 596,00	43 500,00
(O)957	AIRES GENS DU VOYAGE	151 245,71	95 405,42
(O)961	REVISION PLH	84 000,00	85 673,60
(O)965	CREATION DE SITE INTERNET	31 620,00	44 000,00
(O)972	PATRIMOINE BATI ET FONCIER	542 687,47	578 104,00
(O)973	HABITAT SOCIAL	421 000,00	420 000,00
(O)978	AMENAGEMENT URBAIN	50 000,00	900 000,00
(O)986	PPI VOIRIE	5 299,20	5 184,00
(O)989	POLITIQUE SPORTIVE DE MACS	132 000,00	60 000,00
(O)992	NOUVEAU SIEGE DE MACS	52 404,82	0,00
(O)996	ZAE COMMUNAUTAIRES	1 160 263,15	1 221 975,76
(O)997	PEPINIERE PEDEBERT	1 027 114,80	1 849 000,00
(O)998	POLE RUGBY	73 287,93	9 600,00
(O)999	POLE GLISSE	44 000,00	2 400,00
(S)2126001	FONDS D INVESTISSEMENT LOCAL	2 360 000,00	2 719 401,54
(S)2126003	VOIRIE	7 920 562,38	11 502 260,00
(S)2126004	MOBILITE	2 708 096,41	3 473 396,83
(S)2126005	DSI	814 765,60	1 020 680,70
(S)2126006	DSI FIBRE	1 730 000,00	250 000,00
(S)2126010	ENVIRONNEMENT	2 203 636,00	3 941 846,03
Total Dépenses		37 480 710,12	44 873 992,92
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 239 521,18	458 115,10
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 213 382,20	8 299 822,20
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000 000,00	4 000 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 834 155,04	16 896 142,47
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 259 720,29	5 835 975,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 684 431,41	8 919 903,42
(C)27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 000,00	150 000,00
(C)45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 119 500,00	214 034,73
Total Recettes		37 480 710,12	44 873 992,92
SOLDE		0,00	0,00



BUDGETS ANNEXES

A- Budget annexe déchets environnement

Ce budget intègre les recettes et dépenses liées :

- à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères ;
- à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- à la gestion des déchets de venaison ;
- aux actions en direction des économies d'énergie ;
- aux autres actions tournées vers l'environnement.

Deux points majeurs sont intégrés au budget primitif du budget annexe déchets et environnement :

1- L'enlèvement des ordures ménagères

La contribution au SITCOM augmentera de 6,7 % en 2024, après une hausse de 17,9 % en 2023. En effet, la crise énergétique impacte très fortement tout le secteur du traitement des déchets, avec une très forte augmentation du coût des transports et des traitements chimiques.

Les recettes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères bénéficieront de la revalorisation nationale des bases fiscales, soit + 3,9 %. MACS se propose de ne pas augmenter le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en soutien au pouvoir d'achat des familles et prendra à sa charge le déficit de la gestion de cette compétence.

2- GEMAPI

Les dépenses liées à la compétence GEMAPI comprennent les contributions aux syndicats de rivières en fonctionnement et en investissement. Les attributions de compensation perçues sur le budget principal de MACS dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la protection des inondations en fonctionnement et en investissement sont reversées au budget annexe.

La taxe GEMAPI a été instaurée par délibération du conseil communautaire en date du 23/09/2021 pour financer cette politique publique à hauteur de 742 000 € sur 2022. Au regard des besoins en dépenses de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et prévention des inondations (PI), il a été retenu le montant de 742 000 € pour l'exercice 2023 ainsi qu'en 2024, soit une moyenne de 8,06 € /habitant.

La subvention d'équilibre de MACS sera de 730 K€ en 2024, contre 400 K€ en 2023, comme annoncé aux orientations budgétaires. Cette réévaluation a pour but de financer au maximum les surcoûts subis sur ce budget annexe.

Fonctionnement



Chapitre	Libellé	2023	2024
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	474 100,00	590 800,00
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	205 000,00	185 000,00
(C)014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 000,00	15 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	372 304,22	491 827,69
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	220 000,00	250 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 326 000,00	17 441 500,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	40 000,00	20 000,00
Total Dépenses		17 647 404,22	18 994 127,69
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 062 404,22	1 224 961,94
(C)73	IMPOTS ET TAXES	16 160 000,00	17 042 885,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000,00	726 280,75
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	400 000,00	0,00
Total Recettes		17 647 404,22	18 994 127,69
SOLDE		0,00	0,00

Investissement

Chapitre	Libellé	2023	2024
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	280 000,00	250 000,00
(C)26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES P	14 300,00	345 000,00
(C)45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 509,74	10 509,74
(O)2126171	DECHETS DE VENAISON	149 065,60	57,60
(O)980	ECONOMIES D ENERGIE	630 228,92	282 008,00
(O)993	GEMAPI	4 620,00	0,00
(S)2126010	ENVIRONNEMENT	1 026 851,38	2 335 340,00
Total Dépenses		2 115 575,64	3 222 915,34
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 431 261,68	447 288,23
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	372 304,22	491 827,69
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	220 000,00	250 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 000,00	315 000,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	51 500,00	1 708 289,68
(C)45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 509,74	10 509,74
Total Recettes		2 115 575,64	3 222 915,34
SOLDE		0,00	0,00

B- Budget annexe pôle culinaire

Le pôle culinaire connaît actuellement un changement de cap avec un effet ciseau qui rend impossible l'équilibre budgétaire de façon autonome.

Fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement subi une augmentation de **6,3 %** tout comme au budget N-1. Le chapitre des charges à caractère général évolue de + 6 %, passant de 3,7 M€ au budget 2022 à près de 3,9 M€ en 2024. Les denrées et les barquettes représentant 70 % du chapitre sont les principaux pourvoyeur d'inflation même si un ralentissement de croissance se fait sentir.



Les charges de personnel augmentent de 7,7 % en raison des recrutements notamment dans le renforcement de l'équipe d'encadrement, de la réévaluation du point d'indice et des mesures sociales prises par MACS (augmentation du RIFSEEP).

Les recettes des prestations de services du pôle culinaire quant à elles n'évolueront quasiment pas. La projection du nombre de repas vendu demeure identique aux réalisations N-1 et les élus de MACS ont fait le choix de ne pas augmenter les tarifs des repas que ce soit pour la cantine scolaire, le portage à domicile, les centres de loisir, les maisons de retraite, le restaurant administratif, les crèches ou les prestations extérieures.

Pour équilibrer le budget et financer l'écart entre les recettes et les charges de fonctionnement, le budget principal de MACS devra attribuer une subvention d'équilibre en fonctionnement de 800 000 € au budget annexe du pôle culinaire en 2024 contre 160 000 € habituellement attribué pour financer le portage de repas à domicile réalisé par les communes.

Chapitre	Libellé	2023	2024
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 656 480,84	3 870 800,00
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 240 200,00	2 413 611,10
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	92 223,76
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180 000,00	230 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000,00	21 000,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	28 000,00	28 000,00
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	3 000,00
(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	95 000,00	60 000,00
Total Dépenses		6 232 680,84	6 718 634,86
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	204 155,07	144 161,61
(C)013	ATTENUATIONS DE CHARGES	225 500,00	161 000,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000,00	0,00
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	5 595 525,77	5 630 200,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		8 500,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	190 000,00	754 273,25
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	5 500,00
(C)78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	15 000,00	15 000,00
Total Recettes		6 232 680,84	6 718 634,86
SOLDE		0,00	0,00

Investissement

En investissement, les travaux du nouveau bâtiment du pôle culinaire ont débuté en février 2024 après un dossier APD rejeté en 2023, des recherches d'économie en phase PRO et une relance de 3 lots en septembre 2023. Le coût de revient prévisionnel total de l'opération est de 13 M€ et générera dès la mise en service des dotations aux amortissement significatifs ainsi que des charges fixes en conséquence. Les dépenses décaissées en 2024 devraient approcher les 3 M€ (y compris les restes à réaliser).

Une subvention d'équipement du budget principal de MACS à hauteur de 3 180 000 € en 2024 sera nécessaire.



Chapitre voté	Libellé	2023	2024
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000,00	2 000,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	131 066,08	132 000,00
(O)1200	CONSTRUCTION NOUVEAU POLE CULINAIRE	2 776 457,27	5 513 145,85
(O)976	POLE CULINAIRE	182 273,84	258 738,72
Total Dépenses		3 091 797,19	5 905 884,57
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	947 504,87	1 200 965,98
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	92 223,76
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180 000,00	230 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	279 292,32	1 202 694,83
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 685 000,00	3 180 000,00
Total Recettes		3 091 797,19	5 905 884,57
SOLDE		0,00	0,00

C- Budget annexe Aygueblue

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2,18 M€ dont 1,04 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, en nette augmentation du fait des incertitudes liées aux augmentations du prix de l'énergie et au prochain renouvellement de la délégation de service public.

La fermeture temporaire de l'espace aquatique génère automatiquement des réductions de coûts de fonctionnement. Les compensations pour contraintes concernant les créneaux scolaires et associatifs ne seront pas facturées durant la période de travaux. Cependant le versement de la contribution financière forfaitaire est maintenu, une compensation financière liée à la fermeture pour travaux est comprise pour une durée de 9 mois à compter du premier versement en septembre 2023. Ce qui explique le maintien de la contribution au délégataire à 590 000 € contre 802 000 € en 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à moins de 0,9 M€, inférieures aux années précédentes du fait de la fermeture.

Cependant, les annuités de l'emprunt souscrit lors de la construction en 2008 courent toujours et ce, jusqu'à 2032, à hauteur de 630 000 €/an.

Du fait de ces variations, la subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal est de 1,8 M€ après avoir été portée à 2 M€ en 2023.

Chapitre	Libellé	2023	2024
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	371 000,00	282 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	373 478,68	818 599,03
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	320 000,00	320 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	792 000,00	590 000,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	220 000,00	170 000,00
(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISI	17 000,00	0,00
Total Dépenses		2 093 478,68	2 180 599,03
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	82 478,68	368 531,67
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 000,00	21 700,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 005 000,00	1 790 367,36
Total Recettes		2 093 478,68	2 180 599,03
SOLDE		0,00	0,00



Investissement

Les dépenses d'équipement, estimées à 2,7 M€ sur 2024, concerneront les travaux de rénovation du bâtiment et le remboursement d'emprunt sur cet exercice s'élève à 0,46 M€.

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par diverses subventions à hauteur de 0,5 M€, par de l'autofinancement (excédents de fonctionnement capitalisés), par un virement de la section de fonctionnement en investissement et par les dotations aux amortissements.

Chapitre voté	Libellé	2023	2024
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	381 862,16	333 810,83
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	693 478,68	460 000,00
(O)2126061	RENOVATION ENERGETIQUE	600 000,00	0,00
(O)940	TRAVAUX BATIMENTS	700 000,00	2 778 056,54
Total Dépenses		2 375 340,84	3 571 867,37
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	373 478,68	818 599,03
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	320 000,00	320 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	402 359,80	930 367,37
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 279 502,36	518 000,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	984 900,97
Total Recettes		2 375 340,84	3 571 867,37
SOLDE		0,00	0,00

D- Budget annexe transport

Depuis le 01/09/2023, MACS a fait le choix de la **gratuité totale du transport urbain sur son territoire** et de maintenir cette gratuité en 2024. L'objectif est de faciliter les déplacements en transport collectif pour inciter les voyageurs à délaissier la voiture au profit de déplacements plus respectueux de l'environnement.

Fonctionnement

Les prévisions de recettes issues du versement mobilité 2024 anticipent un ralentissement prudentiel de cette croissance de nombre ainsi que l'évolution de l'indice des salaires, tout en maintenant une croissance de 6,5 %.

Pour l'année 2024, l'opérateur Trans-Landes annonce une hausse de + 9 % liée à l'évolution des rémunérations. Il faut compter également l'application des révisions du prix de base de façon rétroactive. Soit une augmentation budgétaire de + 13 %.

Ce budget perçoit, par le biais de la subvention d'équilibre du budget principal MACS, le montant de l'attribution de compensation définie dans le cadre des navettes Yégo plage, pour un montant de 238 K€ complété du financement par MACS de la gratuité de l'ensemble du réseau de transport YEGO et le financement de l'évolution des dépenses de fonctionnement, soit 910 K€ pour l'exercice 2024, après fiabilisation des résultats reporté et régularisation Trans-Landes (le DOB prévoyait une subvention d'équilibre de 600 000 €).



Chapitre	Libellé	2023	2024
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	148 420,00	113 170,00
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	304 600,00	253 200,00
(C)014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 000,00	500,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	200 000,00	250 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 061 812,00	4 594 500,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	5 000,00	5 000,00
Total Dépenses		4 729 832,00	5 216 370,00
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	374 570,39	235 139,93
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	96 000,00	25 000,00
(C)73	IMPOTS ET TAXES	2 272 827,00	2 400 000,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 636 434,61	1 636 434,61
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	350 000,00	919 795,46
Total Recettes		4 729 832,00	5 216 370,00
SOLDE		0,00	0,00

Investissement

En investissement, le total des dépenses d'équipement s'élèverait à plus de 558 K€, tenant compte de dépenses dédiées à l'intermodalité via l'aménagement de stationnements vélo et l'installation d'abris voyageurs.

Le financement des investissements se fera par un report du résultat de 2023, les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

Chapitre voté	Libellé	2023	2024
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	80 000,00	60 000,00
(S)2126001	MOBILITE	435 763,44	558 983,70
Total Dépenses		515 763,44	618 983,70
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	315 763,44	368 983,70
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	200 000,00	250 000,00
Total Recettes		515 763,44	618 983,70
SOLDE		0,00	0,00

E- Budget annexe port de Capbreton

Ce budget a vocation à s'équilibrer, son statut de SPIC ne lui permettant pas d'être subventionné par le budget principal.

Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à près de 1,7 M€, un niveau inférieur à celui du budget 2023, après une baisse du budget entretien et honoraires.

Dans le but d'accompagner cette modernisation, les droits de port sont augmentés au 01/01/2024 de 5 %. Cependant, les recettes de fonctionnement affichent une diminution de - 6 % du fait de la fermeture de la zone portuaire et de la revalorisation des contrats d'occupation du domaine public.

Le résultat devrait obliger à un impôt sur les sociétés de 20 000 € mais surtout permettre de financer une partie du dragage du bassin portuaire.



Chapitre	Libellé	2023	2024
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 029 800,00	976 601,00
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	669 297,00	698 500,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	623 890,67	1 254 621,17
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	170 000,00	292 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 120,00	8 500,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	20 000,00	15 000,00
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000,00	21 500,00
(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	62 000,00	188 000,00
(C)69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	170 000,00	20 000,00
Total Dépenses		2 773 107,67	3 474 722,17
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	497 587,67	914 372,17
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	2 124 200,00	2 002 650,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	114 500,00	484 500,00
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00	200,00
(C)78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	36 620,00	73 000,00
Total Recettes		2 773 107,67	3 474 722,17
SOLDE		0,00	0,00

Investissement

Les dépenses d'investissement correspondant à des dépenses réelles s'élèvent à 1,7 M€.

Le port de Capbreton entre dans une phase de modernisation, principalement autour du projet « Port d'avenir ». Le premier axe qui va impacter le budget annexe du port de Capbreton concerne la modernisation de la zone technique avec une phase de réhabilitation après démolition des bâtiments des amodiataires dès 2024. En parallèle, le dragage du bassin portuaire représentant 110 000 m³ de sédiments à draguer a été lancé.

En complément, le changement de la fabrique à glace vient sécuriser le service rendu principalement aux pêcheurs mais aussi aux restaurateurs, associations et particuliers pour des évènements ponctuels. Enfin, il est prévu le lancement d'une phase test pour l'installation de bornes intelligentes, l'installation du wifi et divers achats de mobilier.

Ces investissements ne seront financés que partiellement par les reports de résultat. Un emprunt de plus de 3,4 M€ devrait être nécessaire dès 2024.



Chapitre voté	Libellé	2023	2024
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	150 000,00	100 000,00
(O)201	DESENSABLEMENT BASSIN PORTUAIRE	1 291 155,95	4 442 873,97
(O)203	INSTALLATIONS PORTUAIRES	325 000,00	325 000,00
(O)205	BORNES INTELLIGENTES	80 000,00	350 000,00
(O)206	CAPITAINERIE	12 700,00	17 500,00
(O)207	ZONE TECHNIQUE		50 000,00
Total Dépenses		1 858 855,95	5 285 373,97
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 064 965,28	88 681,23
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	623 890,67	1 254 622,61
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	170 000,00	292 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	228 692,74
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	3 421 377,39
Total Recettes		1 858 855,95	5 285 373,97
SOLDE		0,00	0,00

F- Budget annexe Photovoltaïque

Le bâtiment administratif de MACS a été achevé en 2020 incluant des installations photovoltaïques en toiture. Fin 2021, ces installations ont produit leurs premières recettes par la vente d'électricité produite à EDF. Désormais de nouveaux projets d'installation de panneaux photovoltaïques vont renforcer ce budget.

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement contient :

- la vente de l'électricité et le résultat d'exploitation de 2023 en recettes ;
- les frais de maintenance en dépense.

La section de fonctionnement s'équilibre avec un montant de recettes et de dépenses estimé à 39 K€.

Chapitre	Libellé	2023	2024
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 000,00	31 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	8 153,97
Total Dépenses		30 000,00	39 153,97
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	19 389,73	29 153,97
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES D	10 610,27	10 000,00
Total Recettes		30 000,00	39 153,97
SOLDE		0,00	0,00

Investissement

La section d'investissement sera constituée des aménagements de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de MACS. Il est prévu l'installation d'ombrières sur le parking d'Ayguebleue, pour un montant de 2,2 M€ (dont 1,4 M€ de reste à réaliser).

Le financement de cette installation sera assuré par une subvention d'équipement de 2,2 M€ du budget principal.



Chapitre voté	Libellé	2023	2024
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	43 104,18
(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 400 000,00	2 206 895,82
Total Dépenses		1 400 000,00	2 250 000,00
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	8 153,97
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 400 000,00	2 241 846,03
Total Recettes		1 400 000,00	2 250 000,00
SOLDE		0,00	0,00

G- Budgets annexes des ZAE

Au 01/01/2024, il existe 14 budgets annexes de ZAE de MACS auquel il faut ajouter la création du budget de la ZAE de Saint-Martin-de-Hinx proposée au conseil communautaire du 28 mars 2024, soit un total de 15 budgets annexes de ZAE soumis au vote du budget primitif :

- ZAE de MACS à Josse
- ZAE de MACS à Magescq
- ZAE de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse
- ZAE de MACS à Capbreton
- ZAE de MACS à Soustons
- ZAE de MACS à Saubrigues
- ZAE de MACS à Bénesse-Maremne
- ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3
- ZAE de MACS « Marlé » à Tosse
- ZAE communales depuis leur transfert à MACS au 1^{er} janvier 2017
- ZAE de MACS à Saubusse
- ZAE de MACS « Boulins » à Josse
- ZAE de MACS « Pey de l'ancre II » à Messanges
- ZAE de MACS « du Tuquet » à Angresse (extension)
- ZAE de MACS à Saint-Martin-de-Hinx

La présentation par chapitre voté sera ici cumulée sur l'ensemble des ZAE afin d'avoir une vision d'ensemble. Chaque budget fait l'objet d'un budget primitif individuel annexé au présent rapport de synthèse et sera voté indépendamment.

Fonctionnement



Chapitre	Libellé	2023	2024
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	349 539,49	140 735,09
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 539 300,00	3 965 100,40
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 213 995,55	3 751 701,45
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	5 258 372,08	4 614 972,82
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	262 307,90	163 792,95
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 100,00	13 024,26
Total Dépenses		13 636 615,02	12 649 326,97
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 767 177,45	2 890 628,48
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	8 977 897,08	7 987 613,45
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES D	1 742 584,21	1 265 958,21
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	119 500,00	0,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 456,28	505 126,83
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
Total Recettes		13 636 615,02	12 649 326,97
SOLDE		0,00	0,00

Investissement

Chapitre voté	Libellé	2023	2024
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	7 565 167,61	6 929 607,95
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	8 977 897,08	8 253 451,45
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00
Total Dépenses		16 543 064,69	15 183 059,40
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 213 995,55	4 602 636,34
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	5 258 372,08	4 614 972,82
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 070 697,06	5 965 450,24
Total Recettes		16 543 064,69	15 183 059,40
SOLDE		0,00	0,00

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 24400086500224	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus CDC MAREMNE ADOUR COTE SUD
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SAINT VINCENT DE TYROSSE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : PORT DE CAPBRETON (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	32
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	33
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	34
A3.2 - Etalement des provisions	35
A4.1 - Equilibre des opérations financières	36
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	38
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	39
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	40
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	41
A6 - Etat des charges transférées	42
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	43

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	44
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	45
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	46
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	47
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	48
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	49
B1.7 - Etat des engagements reçus	50
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	51
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	52

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	53
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	56
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	57
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	58

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	59
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 474 722,17	2 560 350,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 914 372,17
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 474 722,17	3 474 722,17

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 968 000,00	5 196 692,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	317 373,97	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 88 681,23
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 285 373,97	5 285 373,97
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		8 760 096,14	8 760 096,14

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 029 800,00	0,00	976 601,00	976 601,00	976 601,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	669 297,00	0,00	698 500,00	698 500,00	698 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
Total des dépenses de gestion des services		1 707 597,00	0,00	1 683 601,00	1 683 601,00	1 683 601,00
66	Charges financières	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	13 000,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	32 000,00		188 000,00	188 000,00	188 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	170 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 942 597,00	0,00	1 928 101,00	1 928 101,00	1 928 101,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	623 890,67		1 254 621,17	1 254 621,17	1 254 621,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	170 000,00		292 000,00	292 000,00	292 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		793 890,67		1 546 621,17	1 546 621,17	1 546 621,17
TOTAL		2 736 487,67	0,00	3 474 722,17	3 474 722,17	3 474 722,17

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 474 722,17
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 124 200,00	0,00	2 002 650,00	2 002 650,00	2 002 650,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	114 500,00	0,00	484 500,00	484 500,00	484 500,00
Total des recettes de gestion des services		2 238 700,00	0,00	2 487 150,00	2 487 150,00	2 487 150,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		73 000,00	73 000,00	73 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 238 900,00	0,00	2 560 350,00	2 560 350,00	2 560 350,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 238 900,00	0,00	2 560 350,00	2 560 350,00	2 560 350,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	914 372,17
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 474 722,17
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 546 621,17
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 560 460,95	317 373,97	4 868 000,00	4 868 000,00	5 185 373,97
	Total des dépenses d'équipement	1 560 460,95	317 373,97	4 868 000,00	4 868 000,00	5 185 373,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	150 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 710 460,95	317 373,97	4 968 000,00	4 968 000,00	5 285 373,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 710 460,95	317 373,97	4 968 000,00	4 968 000,00	5 285 373,97

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 285 373,97
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	3 421 378,83	3 421 378,83	3 421 378,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	3 421 378,83	3 421 378,83	3 421 378,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	228 692,74	228 692,74	228 692,74
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	228 692,74	228 692,74	228 692,74
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	3 650 071,57	3 650 071,57	3 650 071,57
021	Virement de la section d'exploitation (4)	623 890,67		1 254 621,17	1 254 621,17	1 254 621,17



040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	170 000,00		292 000,00		292 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		793 890,67		1 546 621,17	1 546 621,17	1 546 621,17
TOTAL		793 890,67	0,00	5 196 692,74	5 196 692,74	5 196 692,74

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	88 681,23
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 285 373,97
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 546 621,17
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	976 601,00		976 601,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	698 500,00		698 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 500,00		8 500,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	21 500,00	0,00	21 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	188 000,00	292 000,00	480 000,00
69	Impôts sur les bénéficiat° et assimilés (4)	20 000,00		20 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 254 621,17	1 254 621,17
	Dépenses d'exploitation – Total	1 928 101,00	1 546 621,17	3 474 722,17

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 474 722,17
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 185 373,97		5 185 373,97
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	5 285 373,97	0,00	5 285 373,97

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 285 373,97
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 002 650,00		2 002 650,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	484 500,00		484 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200,00	0,00	200,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	73 000,00	0,00	73 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 560 350,00	0,00	2 560 350,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	914 372,17
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 474 722,17
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 421 378,83	0,00	3 421 378,83
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		292 000,00	292 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 254 621,17	1 254 621,17
Recettes d'investissement – Total		3 421 378,83	1 546 621,17	4 968 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	88 681,23
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	228 692,74
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 285 373,97
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 029 800,00	976 601,00	976 601,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	340 000,00	360 000,00	360 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	41 000,00	42 230,00	42 230,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	2 575,00	2 575,00
6066	Carburants	7 000,00	7 210,00	7 210,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	12 360,00	12 360,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	110 000,00	68 000,00	68 000,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	12 360,00	12 360,00
6156	Maintenance	27 000,00	30 000,00	30 000,00
6161	Multirisques	43 000,00	43 000,00	43 000,00
618	Divers	6 000,00	10 000,00	10 000,00
6226	Honoraires	90 000,00	25 000,00	25 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	3 500,00	3 500,00
6237	Publications	3 000,00	3 090,00	3 090,00
6238	Divers	4 000,00	4 120,00	4 120,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	3 000,00	6 000,00	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 600,00	7 500,00	7 500,00
6262	Frais de télécommunications	12 500,00	12 875,00	12 875,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	206,00	206,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 000,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres	82 500,00	84 075,00	84 075,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	65 000,00	67 000,00	67 000,00
63512	Taxes foncières	120 000,00	130 000,00	130 000,00
63513	Autres impôts locaux	22 500,00	24 000,00	24 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	669 297,00	698 500,00	698 500,00
6331	Versement de mobilité	2 100,00	2 200,00	2 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 800,00	1 900,00	1 900,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 500,00	7 700,00	7 700,00
6411	Salaires, appointements, commissions	462 497,00	483 600,00	483 600,00
6413	Primes et gratifications	20 000,00	22 000,00	22 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	56 000,00	58 000,00	58 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	111 000,00	114 000,00	114 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	800,00	900,00	900,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	1 700,00	1 700,00
648	Autres charges de personnel	6 000,00	6 500,00	6 500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 500,00	8 500,00	8 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 707 597,00	1 683 601,00	1 683 601,00
66	Charges financières (b) (8)	20 000,00	15 000,00	15 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	15 000,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	13 000,00	21 500,00	21 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	11 500,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	32 000,00	188 000,00	188 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	32 000,00	188 000,00	188 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	170 000,00	20 000,00	20 000,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	170 000,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 942 597,00	1 928 101,00	1 928 101,00
023	Virement à la section d'investissement	623 890,67	1 254 621,17	1 254 621,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	170 000,00	292 000,00	292 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	170 000,00	292 000,00	292 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		793 890,67	1 546 621,17	1 546 621,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		793 890,67	1 546 621,17	1 546 621,17
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 736 487,67	3 474 722,17	3 474 722,17

+



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
	RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
			+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
			=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 474 722,17

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 124 200,00	2 002 650,00	2 002 650,00
7061	Transport de voyageur	100 200,00	51 900,00	51 900,00
7068	Services accessoires transports	1 994 000,00	1 950 750,00	1 950 750,00
7083	Locations diverses	30 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	114 500,00	484 500,00	484 500,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	108 000,00	478 000,00	478 000,00
7588	Autres	6 500,00	6 500,00	6 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 238 700,00	2 487 150,00	2 487 150,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	200,00	200,00	200,00
778	Autres produits exceptionnels	200,00	200,00	200,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	73 000,00	73 000,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	0,00	68 000,00	68 000,00
7817	Rep. dépréciat° actifs circulants	0,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 238 900,00	2 560 350,00	2 560 350,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 238 900,00	2 560 350,00	2 560 350,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	914 372,17
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 474 722,17
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
201	Opération d'équipement n° 201 (5)	1 147 460,95	4 200 000,00	4 200 000,00
202	Opération d'équipement n° 202 (5)	0,00	0,00	0,00
203	Opération d'équipement n° 203 (5)	325 000,00	325 000,00	325 000,00
205	Opération d'équipement n° 205 (5)	80 000,00	280 000,00	280 000,00
206	Opération d'équipement n° 206 (5)	8 000,00	13 000,00	13 000,00
208	Opération d'équipement n° 208 (5)	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 560 460,95	4 868 000,00	4 868 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	100 000,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		150 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 710 460,95	4 968 000,00	4 968 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 710 460,95	4 968 000,00	4 968 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	317 373,97
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 285 373,97
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	3 421 378,83	3 421 378,83
1641	Emprunts en euros	0,00	3 421 378,83	3 421 378,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	3 421 378,83	3 421 378,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	228 692,74	228 692,74
1068	Autres réserves	0,00	228 692,74	228 692,74
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	228 692,74	228 692,74
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	3 650 071,57	3 650 071,57
021	Virement de la section d'exploitation	623 890,67	1 254 621,17	1 254 621,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	170 000,00	292 000,00	292 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	170 000,00	292 000,00	292 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		793 890,67	1 546 621,17	1 546 621,17
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		793 890,67	1 546 621,17	1 546 621,17
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		793 890,67	5 196 692,74	5 196 692,74

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	88 681,23
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 285 373,97
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201 (1)
LIBELLE : DESENSABLEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 491 076,68	a 242 873,97	4 200 000,00	b 4 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 945,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	5 945,36	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 485 131,32	242 873,97	4 200 000,00	4 200 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 485 131,32	73 765,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	169 108,97	200 000,00	200 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-4 442 873,97
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		504 588,01	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	504 588,01	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	504 588,01	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 203 (1)
LIBELLE : INSTALLATIONS PORTUAIRES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		147 257,00	a 0,00	325 000,00	b 325 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	147 257,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	147 257,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-325 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 205 (1)
LIBELLE : BORNES INTELLIGENTES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 250,00	a 70 000,00	280 000,00	b 280 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 250,00	70 000,00	280 000,00	280 000,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	3 250,00	70 000,00	280 000,00	280 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-350 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 206 (1)

LIBELLE : CAPITAINERIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		12 099,18	a 4 500,00	13 000,00	b 13 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 099,18	4 500,00	13 000,00	13 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	1 877,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 221,45	4 500,00	13 000,00	13 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-17 500,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 208 (1)
LIBELLE : ZONE TECHNIQUE PORT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 550 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 550 000,00									
50087118 (50087118)	CREDIT AGRICOLE	17/06/2008	08/07/2008	15/07/2009	280 000,00	F	FIXE	4,560	4,569		A	P	N	A-1
8670789 (8670789)	CAISSE D'EPARGNE	07/07/2010	15/07/2010	15/04/2011	270 000,00	F	FIXE	3,640	3,641		A	P	N	A-1
8671046 (8671046)	CAISSE D'EPARGNE	07/07/2010	02/08/2010	02/05/2011	1 000 000,00	F	FIXE	3,380	3,385		A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 550 000,00									



- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A1.2**

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		395 120,81					116 642,36	13 989,38	0,00	6 672,22
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		395 120,81					116 642,36	13 989,38	0,00	6 672,22
50087118 (50087118)	N	0,00	A-1	25 037,88	0,50	F	FIXE	4,560	25 037,88	1 141,73	0,00	0,00
8670789 (8670789)	N	0,00	A-1	130 323,86	7,25	F	FIXE	3,640	14 326,23	4 743,79	0,00	3 010,99
8671046 (8671046)	N	0,00	A-1	239 759,07	2,33	F	FIXE	3,380	77 278,25	8 103,86	0,00	3 661,23
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		395 120,81					116 642,36	13 989,38	0,00	6 672,22

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié en ligne le 05/04/2024

ID : 040-244000865-20240328-20240328D02M6-DE





IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	395 120,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées	Primes
												pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A1.5**

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2018-01-01

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	DOCUMENTS URBANISME	10	30/08/2023
L	ETUDES	5	30/08/2023
L	SUBVENTIONS ORGANISMES PUBLICS	15	30/08/2023
L	SUBVENTIONS ORGANISMES PRIVES	25	30/08/2023
L	LOGICIELS	2	30/08/2023
L	PLANTATIONS	20	30/08/2023
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	30	30/08/2023
L	MOBILIER URBAIN POTEAUX ARRET DE BUS	10	30/08/2023
L	CHAUFFE EAU AIRES GDV	5	30/08/2023
L	INSTALLATION ET AGENCEMENT CONSTRUCTIONS	20	30/08/2023
L	PATRIMOINE BATI	50	30/08/2023
L	DRAGAGE	10	30/08/2023
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	30/08/2023
L	RESEAUX CABLES	20	30/08/2023
L	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	15	30/08/2023
L	AGENCEMENTS DIVERS	30	30/08/2023
L	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT BATIMENTS	20	30/08/2023
L	VEHICULES	10	30/08/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	30/08/2023
L	MOBILIER	15	30/08/2023
L	EQUIPEMENTS DE CUISINE	15	30/08/2023
L	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	5	30/08/2023
L	PETITS VEHICULES FLOTTANTS	5	30/08/2023
L	BATEAU PASSEUR ET ELEVATEUR	20	30/08/2023
L	VIDEO SURVEILLANCE ET VIDEO PROTECTION	10	30/08/2023
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	30/08/2023
L	COFFRE FORT	30	30/08/2023
L	INSTALLATIONS ET MATERIELS DE CHAUFFAGE	20	30/08/2023
L	ASCENCEURS	30	30/08/2023
L	EQUIPEMENTS DE GARAGE ET ATELIERS	15	30/08/2023
L	BATIMENTS LEGERS, ABRIS	15	30/08/2023
L	OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	15	30/08/2023
L	OUVRAGES A LA MER	50	30/08/2023
L	GROS TRAVAUX STRUCTURELS	30	30/08/2023
L	EQUIPEMENTS PORTUAIRES	15	30/08/2023
L	INSTALLATIONS PORTUAIRES	15	30/08/2023
L	AUTOMATES DE PAIEMENT	10	30/08/2023
L	CONSTRUCTIONS MODULABLES	10	30/08/2023



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	88 681,23	88 681,23
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-317 373,97	-317 373,97
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-228 692,74	-228 692,74

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	228 692,74	228 692,74
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-228 692,74	-228 692,74
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	317 373,97	317 373,97

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	100 000,00	100 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 546 621,17	1 546 621,17
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 446 621,17	1 446 621,17

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		100 000,00	I 100 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		100 000,00	100 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	100 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
----------------	-----------------	-----------	--------------------	------------------------------------	-----------------------------

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES EN
 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS
B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
Bornes électriques intelligentes	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00
Dragage du Port de Capbreton	0,00	8 200 000,00	8 200 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maitrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maitrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

CDC MAREMNE ADOUR COTE SUD - PORT DE CAPBRETON - BP - 2024

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent toute l'année correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps partiel, à 40 % (quotité de travail = 40 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié en ligne le 05/04/2024

ID : 040-244000865-20240328-20240328D02M6-DE





IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Sièg de MACS (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 58

Nombre de suffrages exprimés : 58

VOTES :

Pour : 58

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/03/2024

Présenté par (1) Le Président,

A Saint Vincent de Tyrosse le 28/03/2023

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Saint Vincent de Tyrosse, le 28/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AGIER Françoise	
ARBEILLE Henri	
ASCHARD Jean Louis	
AZPEITIA Alexandrine	
BARBE Armelle	
BENOIST Patrick	
BENOIT-DELBAST Jacqueline	
BETBEDER Francis	
BOUYRIE Hervé	
BRESSOUD Emmanuelle	
BREVET Véronique	
CAMBLANNE Lionel	
CANTAU Pascal	
CASTAING-TONNEAU Valérie	
CAUNEGRE Alain	
CAYLA Géraldine	
CAZALIS Magali	
CHARPENEL Frédérique	
DARDY Nathalie	
DARETS Benoît	
DAULOUEDE Jean-Claude	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

DE ARTECHE Sylvie	
DELPUECH Jean-Luc	
DESCLAUX Bertrand	
DIRIBERRY Mathieu	
DOR Gilles	
DUBOSC-PAYSAN Maëlle	
DUBUS Régis	
DUCAMP Séverine	
DUHIEU Dominique	
DUPOND Florence	
FROUSTEY Pierre	
GALDOS Louis	
GELEZ Régis	
GOYENECHÉ Olivier	
LABEYRIE Isabelle	
LACLEDERE Patrick	
LAFFITTE Pierre	
LAHILLADE Eric	
LAPEGUE Alexandre	
LARRIEU Cédric	
LIBIER Marie-Thérèse	
MAINPIN Isabelle	
MARCHAND Aline	
MARTINE Elisabeth	
MEIRELES-ALLADIO Nathalie	
MONET Jean-François	
MORA-DAUGAREIL Stéphanie	
NICOLAS Damien	
PEANNE Olivier	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

PECASTAINGS Pierre	
PERON Kelly	
PETITJEAN Jérôme	
SARDELUC Philippe	
SOUMAT Alain	
VIAROUGE Serge	
VIGNAUD Christophe	
WALLYN Mickaël	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint Vincent de Tyrosse, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 38, 18 représentés

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/03/2024

Présenté par (1) Le Président,
A Saint Vincent de Tyrosse le 28/03/2023
(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Saint Vincent de Tyrosse, le 28/03/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AGIER Françoise	
ARBELLE Henri	Représenté
ASCHARD Jean Louis	Représenté
AZPEITIA Alexandrine	
BARBE Armelle	Représentée
BENOIST Patrick	
BENOIT-DELBAST Jacqueline	
BETBEDER Francis	
BOUYRIE Hervé	
BRESSOUD Emmanuelle	
BREVET Véronique	
CAMBLANNE Lionel	
CANTAU Pascal	
CASTAING-TONNEAU Valérie	
CAUNEGRE Alain	Représenté
CAYLA Géraldine	
CAZALIS Magali	Représentée
CHARPENEL Frédérique	
DARDY Nathalie	
DARETS Benoît	
DAULOUEDE Jean-Claude	



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

DE ARTECHE Sylvie	Représentée
DELPUECH Jean-Luc	Représenté
DESCLAUX Bertrand	Représenté
DIRIBERRY Mathieu	
DOR Gilles	
DUBOSC-PAYSAN Maëlle	
DUBUS Régis	
DUCAMP Séverine	Représentée
DUHIEU Dominique	
DUPOND Florence	Représentée
FROUSTEY Pierre	
GALDOS Louis	
GELEZ Régis	
GOYENECHÉ Olivier	
LABEYRIE Isabelle	
LACLEDERE Patrick	Représenté
LAFFITTE Pierre	
LAHILLADE Eric	Représenté
LAPEGUE Alexandre	
LARRIEU Cédric	Représenté
LIBIER Marie-Thérèse	
MAINPIN Isabelle	Représentée
MARCHAND Aline	
MARTINE Elisabeth	
MEIRELES-ALLADIO Nathalie	
MONET Jean-François	
MORA-DAUGAREIL Stéphanie	Représentée
NICOLAS Damien	
PEANNE Olivier	



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

PECASTAINGS Pierre	
PERON Kelly	Représentée
PETITJEAN Jérôme	
SARDELUC Philippe	Représenté
SOUMAT Alain	
VIAROUGE Serge	
VIGNAUD Christophe	Représenté
WALLYN Mickaël	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2024, et de la publication le 04/04/2024
A Saint Vincent de Tyrosse, le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié en ligne le 05/04/2024

ID : 040-244000865-20240328-20240328D02M6-DE

